

Compte-rendu du conseil municipal séance du 28 octobre 2021 – 17h30 –

L'an deux mille vingt et un, le vingt huit octobre à dix sept heures trente, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Lionel TARDY, Maire.

Date de la convocation : 21/10/2021.

Présents : Vincent BERTOLDO (arrivé au point 2), Annick BESSIERE, Nadège CETTOUR, Céline HUGUES, Pierre MICHEL (départ avant la DCM2021-08-08), Boris MONNIER, Didier PACAUD, Nicolas ROSIN, Jean-François ROUSSOT, Lionel TARDY

Absent : Dominique GUEYTTE

Secrétaire de séance : Nicolas ROSIN

1. Signature des procès-verbaux

Approbation des procès-verbaux des 31 mai 2021, 9 juillet 2021 et 23 août 2021

2. Organisation des services

- ✓ Secrétariat de mairie : Ouverture d'un poste pour accroissement temporaire d'activité –
Délibération n°DCM2021-08-01

Le conseil décide, à l'unanimité, d'ouvrir un poste d'agent administratif polyvalent, à temps non complet (28heures / semaine) pour une durée de 12 mois à compter de la date d'embauche, pour accroissement temporaire d'activité, afin d'appuyer la secrétaire de mairie dans les tâches quotidiennes à compter du 1^{er} décembre 2021.

- ✓ Assurance Statutaire – Adhésion contrat de groupe (CDG 05) avec SOFAXIS–
Délibération n°DCM2021-08-02

Le conseil, à l'unanimité, accepte la proposition d'adhérer à contrat de groupe porté par le CDG05 avec SOFAXIS pour l'assurance statutaire. Durée de 4 ans à effet au 01/01/2022 avec les formules suivantes :

- pour les agents CNRACL, la formule choisie est « franchise de 15 jours par arrêt AT/MP et 10 jours pour MO ».
- pour les agents non-affiliés à la CNRACL et non-titulaires, la formule choisie est « franchise de 15 jours par arrêt ».

- ✓ Remboursement pour frais engagé par un agent pour le compte de la commune–
Délibération n°DCM2021-08-03

Le conseil, à l'unanimité, accepte de rembourser à Mme Charlotte BAS la somme de 226.76 € qu'elle a avancé par règlement carte bancaire pour les frais de carte grise du C15 communal.

- ✓ Information régies municipales :

La commune dispose à ce jour de 3 régies (camping, navette et cantine). Il n'est plus possible de déposer d'espèces à la trésorerie de Laragne. Afin de pouvoir continuer à percevoir des espèces des usagers de ces services la commune doit ouvrir un compte Dépôts de Fonds au Trésor (DFT) par régie auprès de la DGFIP. Les espèces seront déposées à la Banque Postale de Veynes ou Laragne.

Pour le camping, un compte DFT sera ouvert avec un Terminal de Paiement Electronique (TPE) (obligatoire).

Pour la navette, un compte DFT sera ouvert ; les usagers pourront continuer à régler leur participation en espèces ou en chèques.

Pour la cantine, à partir du 1^{er} janvier 2022, la facturation sera réalisée par émission de titre de recette mensuel.

3. Décision Modificative (DM1) : FPIC– Délibération n°DCM2021-08-04

Par courrier du 8 octobre 2021, la préfecture des Hautes-Alpes a informé la commune de la répartition définitive du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2021. Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder au vote de crédits supplémentaires sur le budget de l'exercice 2021 :

Comptes dépenses :

Sens	Section	Chap	Art.	Anal.	Objet	Montant
D	F	012	6413	001	PERSONNEL NON TITULAIRE	5103.00 €
D	F	014	739223	HCS	Fonds de péréquation des ressources communales	9936.00 €
Total						15039.00 €

Comptes recettes :

Sens	Section	Chap	Art.	Anal.	Objet	Montant
R	F	73	73223	HCS	Fonds de péréquation des ressources communales	15039.00 €
Total						15039.00 €

4. Eclairage Public : extinction nocturne– Délibération n°DCM2021-08-05

Une réflexion a été engagée sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Le conseil, avec 8 votes pour et 2 contre, décide que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 0 heures à 5 heures dès que les horloges astronomiques seront installées.

5. Lancement du marché de maîtrise d'œuvre de la requalification du Centre-Bourg

Suite à l'étude de programmation réalisée sur le village, un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre bourg sera publié en novembre.

6. Plan d'adressage : nouvelle dénomination des voies– Délibération n°DCM2021-08-06

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

La commune bénéficie du service d'accompagnement de la Communauté de Communes pour la mise en œuvre du nouveau plan d'adressage.

Une commission municipale composée de Didier PACAUD (Président de la commission), Vincent BERTOLDO, Annick BESSIERE et Nicolas ROSIN, a proposé une nouvelle dénomination des voies.

Une consultation auprès des habitants a eu lieu en mairie du 27 septembre au 8 octobre 2021.

Le conseil, avec 7 votes pour et 3 abstentions, adopte les dénominations et noms attribués à l'ensemble des voies communales.

7. Etude Centrale Hydroélectrique sur le réseau d'eau potable : convention avec le SyMEnergie05– Délibération n°DCM2021-08-07

La commune souhaite étudier le potentiel de production hydroélectrique sur son réseau d'eau potable.

Le Maire propose de développer ce projet en partenariat avec le SyMEnergie05 qui dispose des compétences internes et d'une stratégie publique pour mener conjointement une étude technico-économique et apprécier la pertinence d'un projet hydroélectrique.

Les modalités de mise en œuvre du partenariat sont définies par la convention présentée par le Maire.

Le conseil, avec 9 votes pour et 1 abstention, autorise le Maire à signer cette convention avec SyMEnergie05 pour une étude technico-économique d'une centrale hydroélectrique.

8. Acquisition foncière

Le Maire informe qu'il faudra étudier l'opportunité d'une acquisition foncière au droit du carrefour entre RD et la voie menant au stade.

9. Demande de subvention de l'Association Capitaine HOCHET (Maison d'Assistante Maternelle) – Délibération n°DCM2021-08-08

Le conseil, avec 7 votes pour et 2 abstentions, décide d'attribuer une subvention de 1000 € pour l'année 2021 à l'Association Capitaine Hochet (Maison d'Assistants Maternels).

10. Convention cantine avec la Commune de Rémuzat– Délibération n°DCM2021-08-09

Le conseil, à l'unanimité, approuve les modalités de la convention de cantine scolaire proposée par la commune de Rémuzat, afin de prendre en charge la participation aux frais de cantine pour un enfant de la commune inscrit à l'école de Rémuzat.

11. Jeunesse : stage équitation de la Toussaint : tarification– Délibération n°DCM2021-08-10

Le conseil, à l'unanimité, approuve les tarifs aux familles et la participation communale pour le stage d'équitation de la Toussaint :

- La commune prend en charge, par enfant inscrit, 20€ pour une journée, 75€ pour trois journées et 100€ pour la semaine
- Les parents payent, par enfant inscrit, 40€ pour une journée, 105€ pour trois journées et 140€ pour la semaine.

12. Garderie – périscolaire : tarification pour les enfants de moins de 6 ans– Délibération n°DCM2021-08-11

Suite à la réunion de rentrée scolaire, il est convenu que le tarif pour la garderie passe de 2 € à 1€.

Le conseil, à l'unanimité, approuve les modalités pour la garderie :

- Lieu : dans la salle d'étude à côté de la cantine
- Horaires : de 16h30 à 18h
- Fonctionnement : fiche d'inscription des enfants et registre des présences journalières
- **Tarifs : 1€ par séance et par enfant**
- Titres de recettes : émis à chaque vacance scolaire

13. Questions diverses

La séance publique est levée à 20h00.

Vu le présent compte-rendu,

Le 29 octobre 2021.

Lionel TARDY, Maire.